

pages succinctes la question de l'exemption de taxes que réclament, en faveur des établissements ecclésiastiques et religieux, le langage autorisé du droit et la tradition des contrées chrétiennes les plus sagement gouvernées.

Nous étudierons d'abord le principe de l'exemption en lui-même et dans les raisons générales qui le justifient. Nous verrons ensuite comment et dans quelle mesure ce principe, au cours des âges, a été compris, appliqué et sanctionné par les pouvoirs temporels.

---